

Titulaire : Société MIDISUN, 6 Chemin du Pigeoulet, 84370 BEDARRIDES

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2011-105. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "MIDISUN" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en couverture constitué d'un système de montage MECOSUN MKR-2 et de modules photovoltaïques « SYP185S-M » de la société RISEN Energy Co., Ltd. Le procédé est basé sur un réseau de rails verticaux fixés sur des planches ajoutées à la charpente. Les modules, en mode portrait, sont maintenus par des parcloles sur les rails, des tôles intermodules sont situées sous les modules à leur jonction transversale. Des pièces d'abergement sont disposées en périphérie de champ.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Utilisation sur bâtiment d'habitation en association avec couverture en tuiles ou ardoises, en France européenne, sauf en climat de montagne caractérisé par une altitude supérieure à 900 m, uniquement au-dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie. :

- Pour une charge ascendante et descendante normale admissible de 1200 Pa.
- En atmosphères extérieures rurale non polluée, industrielle normale et marine à une distance du bord de mer supérieure à 10km.
- Sur des versants dont la pente minimale est imposée par les DTU pour la couverture en tuile ou en ardoise associée au procédé et est supérieure à 30%.
- Pour des longueurs de rampant inférieures à celles prévues par les DTU pour les couvertures associées et limitées à une longueur maximale de rail support.
- En toiture partielle uniquement sans aller jusqu'aux rives de toiture, ni au faitage, ni à l'égout.
- En association avec une tôle d'aération permettant l'évacuation de l'eau drainée par les rails et avec des abergements adaptés à la hauteur du champ par rapport celle de la couverture existante.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2011-105 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 15/02/2013. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2011-105.